

## **DISPOSITIONS GENERALES**

### **Article 1 – Présentation**

Le réseau BiblioO est un service public culturel de la Communauté de communes Vallées de l'Orne & de l'Odon (CCVOO) composé de dix bibliothèques et médiathèques du territoire : Baron-sur-Odon, Evrecy, Feuguerolles-Bully, Fontaine-Etoupefour, Fontenay-le-Marmion, Laize-Clinchamps, May-sur-Orne, Saint-Martin-de-Fontenay, Vieux. Ces structures sont des services publics destinés à toute la population. Elles contribuent aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation du public.

### **Article 2 – Compétence et responsabilités**

Le réseau BiblioO est au service de la mise en place de la politique de lecture sur le territoire. La CCVOO est compétente pour la gestion du réseau. Chaque structure reste sous la responsabilité des instances politiques et administratives de sa commune.

### **Article 3 – Cadre**

Le règlement intérieur fixe les droits et obligations des usagers. Tout usager par le fait de son inscription ou de son utilisation des espaces ou des services de la bibliothèque s'engage à respecter le règlement intérieur.

## **SERVICES DU RESEAU**

### **Article 4 – Accompagnement**

Le personnel des bibliothèques et médiathèques sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources proposées dans chaque structure ainsi que les services du réseau.

### **Article 5 – Accès aux structures**

L'accès aux bibliothèques et médiathèques du réseau et la consultation sur place des collections sont gratuites et ouverts à tous, dans le respect du présent règlement ainsi que de celui de chaque structure fixant les droits et devoirs des usagers.

### **Article 6 – Carte et portail unique**

La mise en réseau des bibliothèques et médiathèques permet aux lecteurs :

- d'emprunter des documents dans toutes les structures mentionnées dans l'article 1, grâce à une carte unique et en se rendant directement sur place. Cette dernière est délivrée lors de l'inscription dans l'une des structures du réseau. Elle est individuelle et personnelle et doit être présentée à chaque emprunt de documents (cf. article 7).
- d'accéder au portail en ligne du réseau afin de rechercher ou réserver un document disponible dans les différentes bibliothèques. Ils ont aussi la possibilité de consulter leurs prêts et réservations depuis leur espace personnel. Le portail est accessible en ligne via le lien suivant :

<https://www.biblio-vallees-orne-odon.fr/> Les codes d'accès seront transmis sur demande par le personnel des bibliothèques et médiathèques.

### **Article 7 – La Boîte Numérique**

Le réseau BiblioO donne accès aux usagers à *La Boîte Numérique*. Ce service de contenus en ligne est proposé par la Bibliothèque du Calvados, il est accessible 24h/24 depuis smartphone, tablette et ordinateur. L'inscription se fait en ligne (le compte est activé après validation de la bibliothèque).

## **INSCRIPTIONS AU RESEAU**

### **Article 8 – Gratuité**

Le prêt de documents est gratuit dans tout le réseau BiblioO, sur inscription. Pour cela, il suffit de se rendre dans la bibliothèque de votre choix et de remplir le formulaire d'inscription.

L'inscription est valable 1 an à compter de la date d'adhésion, elle est renouvelable chaque année.

Chaque usager est responsable de sa carte et des emprunts faits sur celle-ci. Il s'engage à respecter les règles de prêt (propres à chaque structure) et à rendre les documents en bon état. Toute perte de carte doit être signalée à la bibliothèque de référence.

### **Article 9 – Conditions de prêt**

Chaque lecteur peut emprunter 20 documents par carte pour une durée de trois semaines, renouvelable une fois si ces derniers ne sont pas réservés. Les emprunts sont limités à 5 pour les nouveautés.

Chaque structure du réseau définit sa propre politique en matière de retard ou de dégradation des ouvrages.

### **Article 10 – Réservations**

Un lecteur peut faire réserver un document déjà emprunté. L'utilisateur sera informé, par mail ou téléphone, de la mise à disposition du document et disposera d'un délai de 15 jours maximum pour réceptionner le document à la bibliothèque. Les prêts sont effectués selon une liste d'attente en cas de réservation d'un même document par plusieurs usagers.

Tout lecteur peut réserver jusqu'à 5 documents sur place ou via le portail en ligne depuis son espace personnel.

## **PROTECTION DES DONNEES**

### **Article 11 – Droit des usagers selon le règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les structures ont l'obligation de collecter et stocker les données de la communication électronique. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter le logiciel de gestion des bibliothèques. Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun destinataire. Conformément au RGPD, les personnes inscrites bénéficient des droits suivants :

- Le droit d'accès
- Le droit de rectification
- Le droit à l'effacement
- Le droit à la limitation du traitement
- Le droit à la portabilité des données
- Le droit d'opposition au traitement des données
- Le droit d'être informé d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés

## **APPLICATION DU REGLEMENT**

### **Article 12 – Respect du règlement**

Tout usager, par le fait de son inscription au réseau ou de sa fréquentation des structures, s'engage à se conformer au présent règlement.

### **Article 13 – Application et consultation**

Le personnel des bibliothèques est chargé de faire appliquer le présent règlement. Un exemplaire est à disposition du public dans toutes les structures, ainsi que sur le portail en ligne dans la rubrique « informations pratiques ». Il en est de même pour le règlement intérieur propre à chaque structure.

### **Article 14 - Sanctions**

Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt voire de l'accès aux bibliothèques du réseau.

### **Article 15 - Modifications**

Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage dans les bibliothèques et par tout moyen adapté.

À Evrecy,  
le 24/09/2021.